

**DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA**

**D-2013/297**

**Associations sportives bordelaises. Aide en faveur du développement du sport. Stade Bordelais. Avenant. Année 2013. Autorisation de signature.**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 17 décembre 2012, vous avez décidé l'affectation de l'enveloppe dédiée aux sports en 2013 et adopté les conventions afférentes.

Depuis des besoins complémentaires concernant l'association Stade Bordelais sont apparus.

En effet, par acte notarié reçu par Maître Georges Chambarière les 13 mars et 8 mai 1973 et modifié le 10 janvier 1994, il a été convenu que la Ville de Bordeaux verserait à l'association Stade Bordelais une subvention de fonctionnement pour l'entretien du Stade Sainte Germaine, dont le montant doit être révisé, chaque année, en fonction de la variation de l'indice INSEE de la construction (3<sup>ème</sup> trimestre).

Pour 2013, cette aide, calculée suivant la base ci-dessus, s'élève à 262 610 €, ce qui augmente la subvention de fonctionnement initiale accordée au Stade Bordelais de 8 600 €.

Cette modification nécessite la passation d'un avenant, essentiellement financier, à la convention établie pour le principal en début d'année 2013.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de l'avenant et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME PIAZZA.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par acte notarié il a été convenu depuis 1973 que la Ville de Bordeaux verse à l'association Stade Bordelais une subvention de fonctionnement pour l'entretien du stade Sainte Germaine dont le montant doit être révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice de l'INSEE à la construction.

Pour cette année cette aide s'élève à 262.610 euros, ce qui augmente la subvention de fonctionnement initiale de 8.600 euros.

Cette modification nécessite la passation d'un avenant.

Aussi je vous demande d'en adopter les termes et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**M. LE MAIRE.** -

M. HURMIC

**M. HURMIC.** -

Deux mots simplement pour profiter de cette délibération pour aborder une question d'actualité. Vous allez me dire qu'aujourd'hui on parle beaucoup de la presse, notamment du journal Sud-Ouest, mais, Madame l'Adjointe, vous avez dû voir comme nous dans le dernier numéro de Sud-Ouest Magazine que la Ville de Bordeaux se fait épingleur, pour reprendre des propos que nous tenons habituellement ici en Conseil Municipal, en disant, je cite :

« En ce qui concerne les équipements sportifs nous avons comparé Bordeaux et sa Communauté Urbaine à leurs homologues les plus proches : Toulouse, Nantes et Montpellier pour le nombre d'équipements sportifs des différentes catégories. Cette comparaison n'est pas à l'avantage de l'Agglomération Aquitaine, dernière pour le nombre de ses équipements. »

Donc dernière place stigmatisée par cette enquête.

Mais nous nous sommes dits : si nous n'avons qu'une seule source elle n'est peut-être pas tout à fait fiable à 100%. Donc j'ai eu la curiosité d'aller voir quelle était la position du Ministère des Sports au sujet de ces équipements sportifs. J'ai sous les yeux, si vous ne l'avez pas encore je peux vous la faire parvenir, l'étude effectuée par le Ministère des Sports sur trois points :

D'abord en ce qui concerne l'ensemble des équipements sportifs, la Ville de Bordeaux est stigmatisée comme d'autres métropoles. Il est indiqué qu'il y a à Bordeaux un taux d'équipement sportif inférieur à la moyenne nationale.

En ce qui concerne les salles de pratique collective, également au niveau de cette répartition le Ministère des Sports dit que des agglomérations comme Bordeaux ont relativement peu de salles de pratique collective rapportées à leur population.

Enfin troisième et dernière comparaison. En ce qui concerne les équipements extérieurs et petits terrains en accès libre, également notre agglomération est pointée comme ayant peu d'équipements extérieurs et petits terrains en accès libre rapportés à la population.

Chaque fois il y a des cartes de France. On voit que Bordeaux est vraiment le plus petit point figurant sur ces cartes.

Pourquoi je vous dis ça ? Parce que j'ai déjà débattu avec vous à plusieurs reprises de cette monoculture footballistique qui a un peu envahi l'esprit municipal et vous dire que tous les euros qui sont mis en faveur du grand stade sont des euros qui manquent pour les équipements sportifs de proximité.

Pour moi, avoir une politique sportive c'est inciter les jeunes à faire du sport. On incite les jeunes à faire du sport en ayant des équipements sportifs de proximité et non pas en ayant des grands stades de 45.000 places, ce au lendemain d'un grand match qui était le 38<sup>ème</sup> match de notre saison de championnat qui a vu hier Bordeaux affronter le club d'Evian, où, je ne résiste pas au plaisir de vous le dire, Madame l'Adjointe, il y avait 15.179 spectateurs, lesquels se retrouveront au large bientôt dans un stade de 45.000 places alors que l'on manque d'équipements de proximité.

Je suis content de voir que nous ne sommes pas les seuls à le dire.

**M. LE MAIRE.** -

Mme PIAZZA

**MME PIAZZA.** -

M. HURMIC je vous invite à vous méfier de ce genre de classement édité dans les médias. Il faut un peu structurer ce classement : sur quels critères, comment et quand cela a été fait ?

Je voulais justement rendre hommage au maire qui s'est lancé dans une politique d'investissements d'équipements de proximité que CNDS, ou le ministère n'a pas relevé jusqu'à maintenant, qui est un vrai investissement et a un vrai coût en parallèle du grand stade.

Tout est une histoire d'équilibre. Bien sûr l'accessibilité, bien sûr la libre pratique, bien sûr l'incitation à l'activité physique libre, mais il y a eu aussi un manque d'équipements de proximité qui était évidemment notoire et que le maire va aujourd'hui compenser.

Sur cette opération d'investissement, sur 3 ans, je tiens à le souligner, il y a peu de villes en France qui investissent autant sur les équipements de proximité en plus du grand stade et du Palais des Sports.

Je voudrais terminer en soulignant quand même que 5.000 m<sup>2</sup> en plein centre ville, je pense qu'ils n'ont pas dû le recenser dans les équipements sportifs et pourtant ce sont des équipements sportifs qui sont constamment pleins le soir qui aujourd'hui incitent à la pratique libre.

Nous sommes fiers et toujours montrés du doigt en exemple comme une ville qui s'inquiète du sport santé et d'un sport accessible à tous. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Je m'interroge. Quand j'écoute les débats ici et notre opposition nous sommes très mauvais en politique sportive, nous sommes très mauvais en politique culturelle, nous sommes très mauvais en politique d'accueil de la petite enfance, et puis je lis d'autres classements, nous sommes la deuxième ville de France où il fait le meilleur vivre. Il y a comme un os.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.



**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU  
DEVELOPPEMENT DU SPORT – ASSOCIATION STADE BORDELAIS  
ANNEE 2013**

Une convention de participation au développement du sport, définissant les objectifs communs de cette évolution ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent, a été signée avec l'association Stade Bordelais le 13 février 2013.

Par acte notarié en date des 13 mars et 8 mai 1973 et modifié le 10 janvier 1994, il a été convenu que la Ville de Bordeaux verserait à cette association une subvention de fonctionnement pour l'entretien du Stade Sainte Germaine. Son montant doit être révisé suivant les variations de l'indice INSEE de la construction. Cet indice est passé de 1624 à 1648.

Par conséquent, les conditions financières concernant la subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Thierry BEHEREGARAY, Président de l'association Stade Bordelais

**ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La participation de la Ville pour l'aide à la gestion des équipements est augmentée de 8 600 € pour être portée à 262 616 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux  
P/Le Maire

Pour l'association Stade Bordelais

Arielle PIAZZA  
Adjointe au Maire

Thierry BEHEREGARAY  
Président